

Opération Tranquillité Vacances



[1]

Opération Tranquillité Vacances

La Police Municipale peut effectuer dans le cadre de ses missions habituelles et de patrouilles des passages fréquents et aléatoires à votre domicile durant votre absence. Les policiers laisseront des avis de passage et pourront vous prévenir rapidement en cas d'anomalie. Nous vous remercions de faire votre demande au moins 48 heures avant votre départ. Pour bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances, il vous suffit de vous rendre au bureau de Police Municipale, et remplir le formulaire.

Voici quelques basiques pour mieux sécuriser votre habitation

- Ne laissez jamais vos clés près de votre maison (confiez-les plutôt à un voisin ou une personne de confiance)
- Chargez une personne de votre entourage de passer régulièrement relever le courrier pour ne pas laisser soupçonner l'absence.
- Ne communiquez pas les dates ou photos de vacances en mode public sur les réseaux sociaux, les cambrioleurs se renseignent par ces moyens de communication.

 [formulaire OTV](#) [2]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/operation-tranquillite-vacances-1>

Liens

[1] <https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/image/pm.png> [2] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/formulaire_otv_3.pdf